

Devenez Client Complet avant le 31 décembre 2020 et profitez de nombreux avantages

Qu'est-ce qu'un « Client Complet » ?

Il s'agit d'un client assuré de manière optimale chez AG, le plus souvent avec au moins :

- une RC Familiale
 - une assurance habitation
 - une assurance auto
- regroupés dans un dossier Familis.

Les avantages de l'action Client Complet s'appliquent déjà à partir de 2 contrats, à savoir dès que vous regroupez une Top Habitation et une RC Familiale, Providis Protection Juridique Globale ou une assurance Travel & Assistance dans un dossier Familis.

Quels sont mes avantages ?

- **Une gestion de sinistres de premier ordre** : rapide, simple et efficace.
- **Familis** : avantages supplémentaires - comme le fractionnement de prime gratuit - en regroupant vos polices d'assurance AG dans un seul dossier.
- **De belles réductions** sur votre assurance habitation et auto. Cette brochure vous explique comment en bénéficier.



Familiale



Habitation



Auto

Vous souhaitez en savoir plus sur l'action Client Complet et les produits d'assurance d'AG ?

Contactez votre intermédiaire d'assurances pour plus d'informations sur les conditions d'octroi de ces avantages.

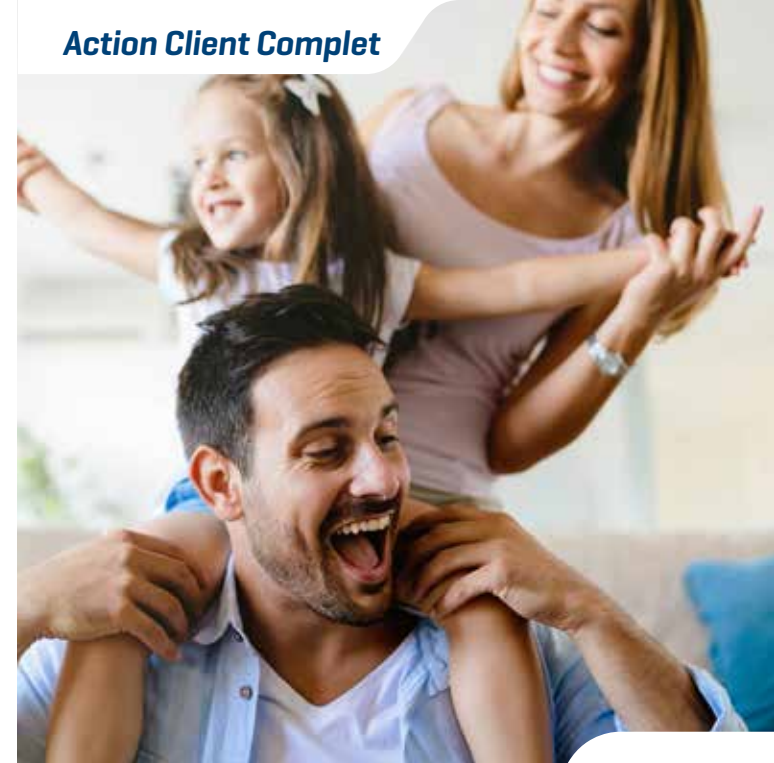
Les assurances RC Auto, Top Habitation, RC Vie Privée, Providis Protection Juridique Globale, Top Mobility & Travel Assist, Top Travel Assist et Top Travelstop d'AG Insurance sont des contrats d'une durée de 1 an, renouvelés tacitement pour la même période, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins 3 mois avant la date d'expiration du contrat. Ce document publicitaire contient des informations générales sur des produits d'assurance d'AG Insurance. Nous vous invitons à prendre connaissance du document d'information standardisé relatif à ce produit avant de le souscrire. Vous trouverez l'étendue exacte des garanties et leur durée dans les conditions contractuelles. Les conditions générales peuvent être consultées sur notre site internet www.aginsurance.be. Toutes ces informations [pré]contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont également gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. Pour toutes vos questions et problèmes, adressez-vous en premier lieu à votre intermédiaire d'assurances. Les plaintes peuvent également être introduites auprès du Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance, (Boulevard Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, tél. : 02/664 02 00, e-mail : customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à L'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71 - fax 02/547.59.75 - www.ombudsman.as).

0079-2466237F-24062020

AG Insurance SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - TVA BE 0404 494 849 - RPM Bruxelles - www.aginsurance.be - info@aginsurance.be - IBAN : BE13 2100 0007 6339
BIC : GEBABEBB - Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
Editeur Responsable : Pieter Van Schuylenbergh



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance



SUPPORTER DE VOTRE VIE



Regroupez vos contrats et profitez de nombreux avantages

Valable jusqu'au 31/12/2020 inclus

PARTICULIER



Top Familiale

Cette « familiale » d'AG assure votre responsabilité civile et celle de votre famille, dans le monde entier.

Grâce à cette assurance, vous êtes couvert pour **tous les dommages matériels et physiques** que vous, vos enfants ou vos animaux de compagnie causez à des tiers.

Quelques exemples d'intervention de la Top Familiale

- Vous prenez votre trottinette électrique pour vous rendre à la gare. Un obstacle soudain vous oblige à faire un écart et vous endommagez une voiture garée.
- En vacances, vous louez un jetski. Vous n'êtes pas encore très habile et, en voulant vous éviter, un autre plaisancier va heurter un rocher avec son bateau.
- Pour un enterrement de vie de garçon, vous louez une limousine mais un ami endommage les sièges.

Votre assurance sur mesure

En fonction de vos besoins, vous pouvez étendre votre Top Familiale avec des couvertures supplémentaires, comme une assurance pour le personnel de maison, une assistance voyage, etc.

Exemples de situations que la Top Familiale ne couvre pas

- Les dommages qui doivent être couverts par une assurance imposée par la loi (RC Auto par exemple).
- Les sinistres résultant d'activités professionnelles.
- Les cas de fautes graves si l'assuré responsable est âgé de plus de 18 ans au moment des faits.

Action Client Complet

En souscrivant une Top Familiale chez AG dans un dossier Familis, vous pouvez bénéficier de réductions sur vos assurances auto et habitation. Cela vaut également si vous avez une assurance Travel & Assistance ou Providis Protection Juridique Globale.



Top Habitation

L'assurance habitation d'AG qui intervient non seulement après un incendie, mais aussi en cas de dégâts des eaux, d'inondation, de tempête... et bien plus encore !

- **Notre engagement : tout est assuré**, sauf quelques exceptions explicitement mentionnées dans les conditions générales.
- **Assistance 24/7** : intervention immédiate pour les premières mesures urgentes après un sinistre (toiture endommagée, fuite d'eau, par exemple), ou envoi sur place d'un serrurier si vous perdez vos clés.

Une prestation de services de premier ordre par Home Team

Et pour certains sinistres – selon leur nature – vous avez même la possibilité de :

- **Réparation en nature** : vous n'avez rien à faire, nous nous occupons de tout et payons directement la facture.
- **Vidéo-expertise** : notre inspecteur peut effectuer l'évaluation à distance et le dossier est traité immédiatement après l'évaluation.

Votre assurance sur mesure

En fonction de vos besoins, vous pouvez ajouter des packs spécifiques ou des garanties optionnelles à votre Top Habitation.

Exemples de situations que la Top Habitation ne couvre pas

- Sinistres que vous provoquez intentionnellement.
- Dommages causés aux véhicules à moteur.
- Dommages à un bâtiment délabré ou en passe d'être démoli.

Action Client Complet

Vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre Top Habitation si vous la combinez avec une Top Familiale, une RC Auto, une Providis Protection Juridique Globale ou une assurance Travel & Assistance dans un dossier Familis.



RC Auto

L'assurance RC Auto couvre votre responsabilité civile. En outre, vous pouvez la compléter avec une garantie omnium qui couvre les dommages causés à votre véhicule.

L'assurance RC est exigée par la loi et couvre les dommages que vous causez à des tiers avec votre véhicule. Mais ce n'est pas tout.

La RC Auto d'AG va plus loin que la loi

- **Assistance immédiate 24/7** en cas d'accident ou de crevaison. Partout en Belgique et dans tous les pays mentionnés sur votre carte verte.
- Vous avez atteint le **bonus-malus -2** ? Dans ce cas, vous le conservez **pour la vie...** même après un accident en tort¹.
- De plus, avec un BM -2, **vous bénéficiez gratuitement de l'assurance conducteur RC Max²**, qui rembourse les blessures de tout conducteur de la voiture jusqu'à 250.000 EUR.

Votre assurance sur mesure

Des garanties complémentaires comme l'OmniNature[&Glass], la Multirisques, la Top Omnium... vous permettent de couvrir les dommages occasionnés à votre véhicule.

Exemples de situations que la RC Auto ne couvre pas

- Accidents provoqués intentionnellement.
- Dommages causés par des conducteurs sans permis de conduire valable.

Action Client Complet

En souscrivant une RC Auto et une garantie omnium, vous pouvez obtenir une réduction sur cet ensemble, si vous le combinez avec une Top Habitation et une Top Familiale, Providis Protection Juridique ou une assurance Travel & Assistance dans un dossier Familis. Cette réduction peut également être combinée avec l'AG Bonus Km et l'Avantage Sécurité.

¹ Sauf dans certaines situations spécifiques, comme un accident avec délit de fuite.

² La garantie RC Max est liée à la garantie RC.